



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question 2023-GC-131

Lacunes dans les soins médicaux d'urgence de base : le district de la Singine travaille depuis de nombreuses années avec l'association First Responder Plus locale. Cette solution est-elle envisageable pour l'ensemble du territoire cantonal ?

Auteur-e-s :	Julmy Markus / Remy-Ruffieux Annick
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	26.05.2023
Développement :	---
Transmission au Conseil d'Etat :	26.05.2023
Réponse du Conseil d'Etat :	14.11.2023

I. Question

Dans le district de la Singine, le recul des cabinets de médecins généralistes dans les zones rurales et la concentration croissante des services de sauvetage professionnels dans des centres régionaux ont été les moteurs de cette évolution, qui est également en cours dans le reste du canton de Fribourg. Avec la planification hospitalière actuelle et la réorganisation des services d'ambulance, il vaudrait donc la peine, dans l'intérêt de la population locale, que le Service de la santé publique (SSP) et les districts procèdent à une évaluation de la situation et à une coordination cantonale.

Deux exemples

Lors d'une randonnée à ski en montagne, un homme est victime d'un accident cardiovasculaire et alerte la centrale d'appels sanitaires urgents. Dans un gymnase, une joueuse de volleyball perd connaissance pendant l'entraînement. Ses coéquipières appellent aussitôt le numéro d'urgence pour demander une assistance médicale. Il s'agit là de deux exemples typiques où la station de secours du Lac Noir du Secours Alpin Suisse (SAS) et les First Responders Plus interviennent. Jusqu'à présent, les deux organisations venaient en aide aux personnes en détresse indépendamment l'une de l'autre. Elles unissent désormais leurs forces dans le district de la Singine, puisqu'elles ont signé le 31 janvier 2023 à Planfayon une déclaration d'intention concernant des interventions communes.

Ces deux organisations sont particulièrement importantes dans le domaine du sauvetage non professionnel, notamment dans les régions où les secours professionnels tels que l'ambulance mettent plus de temps à arriver. C'est pour combler cette lacune que l'association First Responder Plus a été créée il y a dix ans. Elle compte actuellement 26 bénévoles qui consacrent une partie de leur temps libre à aider les personnes malades, accidentées ou en détresse.

First Responder Plus et secouristes du SAS

Dans le canton de Fribourg, en cas d'accident cardiovasculaire, les *first responders* (premiers répondants) sont orientés vers le défibrillateur accessible au public le plus proche, puis vers la patiente ou le patient, par le biais de l'application « Momentum ». Dans la région de la Singine et du Lac Noir en revanche, les First Responders Plus et les secouristes du SAS sont impliqués à un autre niveau dans les soins médicaux d'urgence de base et travaillent en étroite collaboration avec le service de sauvetage professionnel d'Ambulanz Sense AG.

Dans le district de la Singine, les First Responders Plus et les secouristes du SAS :

- > sont toujours mobilisés en même temps que l'ambulance ;
- > sont titulaires du certificat First Aid niveau 2 IAS pour les problèmes cardiovasculaires et d'autres indications ;
- > sont équipés pour les problèmes cardiovasculaires et d'autres indications ;
- > résident dans la zone d'intervention ;
- > sont mobilisés par géoréférencement (*next best*) et guidés par la centrale d'appels sanitaires urgents 144 lors de l'intervention ;
- > sont assurés, indemnisés et pris en charge par le Secours Alpin Suisse et Ambulanz Sense AG pendant leurs interventions.

Depuis le 31 janvier 2023, les First Responders Plus et les secouristes du SAS de la région de la Singine et du Lac Noir ont déjà effectué 25 interventions en collaboration avec Ambulanz Sense AG. Ils ont ainsi prouvé que le besoin d'un dispositif médical d'urgence adapté est bien réel.

D'un point de vue économique, ce modèle est avantageux pour le grand public, car il ne nécessite pas la mobilisation de ressources professionnelles dans des régions périphériques où le nombre de cas est trop faible en raison des délais d'intervention imposés.

Pour les activités d'intervention sur appel des First Responders Plus, il est toujours possible de recruter du personnel professionnel. Enfin, la population des régions rurales ou reculées peut ainsi bénéficier sur place d'une aide médicale de base précieuse, sans remettre en question l'existence des services d'ambulance professionnels.

Une offre commune

Depuis Pâques 2023, tous les secouristes volontaires ou les First Responders Plus du district de la Singine sont mobilisés via l'application « Momentum & ARMC » du SAS et effectuent leurs interventions sous la responsabilité de ce dernier. Cette nouveauté permet à Ambulanz Sense AG et à la station de secours du Lac Noir de disposer d'informations précieuses sur un plan de situation commun et de simplifier considérablement la gestion des interventions. La mobilisation des secouristes par géolocalisation permet de prendre en charge plus rapidement les patientes et les patients et de soutenir ainsi les services de sauvetage professionnels.

Les organisations impliquées sont convaincues que leur collaboration renforcera le sauvetage non professionnel pour le bien des personnes en détresse et qu'elle apportera une contribution à l'avenir des soins médicaux de base dans les régions reculées du canton de Fribourg.

Par-delà les frontières cantonales, force est de constater que les First Responders Plus locaux et les stations de secours locales du SAS se complètent efficacement, notamment sur l'ensemble du territoire grison, dans tout le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, ainsi que dans la région de

Braunwald (pays de Glaris) et dans la vallée de Lauterbrunnen (Oberland bernois). Le projet est en cours de réalisation dans d'autres régions.

Questions au Conseil d'Etat et à la Direction de la santé et des affaires sociales

1. Comment est-il prévu de compléter les soins médicaux d'urgence de base par des secouristes non professionnels dans le canton de Fribourg ?
2. La Direction de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg peut-elle envisager une collaboration avec des organisations de sauvetage non professionnelles au moyen d'un contrat de prestations semblable à celui qui existe dans le district de la Singine, et examiner rapidement cette possibilité en termes de finances, de personnel et d'organisation ?
3. Le renouvellement du contrat de prestations pour garantir le sauvetage en montagne dans le canton de Fribourg est prévu pour 2023. La Direction de la santé et des affaires sociales peut-elle envisager une collaboration avec la Direction de la sécurité compétente afin d'examiner et de faire avancer l'intégration des First Responders Plus sur l'ensemble du territoire cantonal (à l'instar des contrats de prestations en vigueur dans les cantons des Grisons et d'Appenzell Rhodes-Intérieures) ?

II. Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat souligne le caractère essentiel d'une réponse efficace à l'urgence vitale, ceci en toute région. Dans ce sens, le réseau de *First responders plus* représente une solution pertinente pour gérer des situations où chaque minute compte dans les régions décentralisées. Ces bénévoles sont rapidement mobilisables sur le lieu de l'intervention et peuvent prodiguer des premiers gestes indispensables en attendant l'arrivée des secours professionnels.

1. *Comment est-il prévu de compléter les soins médicaux d'urgence de base par des secouristes non professionnels dans le canton de Fribourg ?*

Les secouristes non professionnels fonctionnent déjà comme partie intégrante de la chaîne des secours et des soins dans le canton, notamment par un réseau de *First responders* couvrant l'ensemble du territoire cantonal et l'association *First responders plus* active dans le district de la Singine.

Dans le cadre du [contre-projet à l'initiative pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité](#), le Conseil d'Etat propose sept mesures, dont une prévoyant spécifiquement la consolidation de la position des secouristes non professionnels dans la chaîne des secours et des soins et le soutien à la formation des *First responders plus*. Une autre mesure prévoit l'attribution de nouvelles compétences en termes de coordination préhospitalière à la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). L'idée ici est que cette coordination préhospitalière repose sur une évaluation périodique des besoins de la population dans le domaine des urgences et permette ensuite d'établir une planification de la réponse à ce besoin sur le territoire cantonal. L'intervention des secours non professionnels sera considérée comme une composante clef dans le cadre de cette planification.

2. *La Direction de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg peut-elle envisager une collaboration avec des organisations de sauvetage non professionnelles au moyen d'un contrat de prestations semblable à celui qui existe dans le district de la Singine, et examiner rapidement cette possibilité en termes de finances, de personnel et d'organisation ?*

3. *Le renouvellement du contrat de prestations pour garantir le sauvetage en montagne dans le canton de Fribourg est prévu pour 2023. La Direction de la santé et des affaires sociales peut-elle envisager une collaboration avec la Direction de la sécurité compétente afin d'examiner et de faire avancer l'intégration des First Responders Plus sur l'ensemble du territoire cantonal (à l'instar des contrats de prestations en vigueur dans les cantons des Grisons et d'Appenzell Rhodes-Intérieures) ?*

Le Conseil d'Etat estime qu'il est important de considérer de manière spécifique le secours en montagne, qui implique des moyens dédiés et qui comprend notamment une collaboration avec le Secours Alpin Suisse (SAS) via un contrat de prestations établi avec la Direction de la sécurité, de la justice et du sport. Les *First responder plus* agissent dans un cadre d'intervention plus large que le secours en montagne.

Actuellement, la priorité est donnée aux mesures du contre-projet à l'initiative pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité. Ces mesures s'appuient sur une analyse rigoureuse de la chaîne des secours et des soins et du dispositif de médecine communautaire dans notre canton. Elles comportent notamment l'amélioration de la couverture en matière de réponse à l'urgence vitale et de délais d'intervention dans les régions décentralisées, amélioration qui passe par la mise en place de solutions alternatives et complémentaires aux ambulances. Les réseaux de secours professionnels (*Rapid responders*) et non professionnels (*First responders et First responder plus*) joueront ici un rôle clef.

En conséquence, la question de d'une éventuelle convention de collaboration visant l'intégration des *First responder plus* sur l'ensemble du territoire cantonal sera analysée plus en détails dans le cadre de l'implémentation du contre-projet afin de privilégier une cohérence du système. A noter que la DSAS, par le biais du Service de la santé publique, entretient déjà des échanges réguliers avec l'association des *First responder plus* et les cantons à topographie similaire afin d'identifier les problématiques et de proposer les mesures nécessaires.